

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial)	Marque de fabrication A T L A S	Type AB 1202 D	Fiche d'homologation N° CH 5040 10
---	------------------------------------	-------------------	---------------------------------------

Constructeur	H. WEYHAUSEN KG, Maschinenfabrik, D-2870 Delmenhorst / (D)
Identification	"AB 1202 D" sur la plaquette du constructeur "123 M" devant le No du châssis
Plaquette constructeur	à droite, à l'avant sur la tourelle
N° du châssis	à droite, à l'avant latéralement sur le longeron, au-dessus de l'essieu avant
Identification du moteur	"F3L 912" plaquette, à droite, sur le bloc, sous le démarreur (en direction de marche)
Importateur principal	AIMSA, 8153 Rümlang / AIMSA, 1211 Genève 26
Véhicule homologué	123 M 20 422

Châssis		Moteur	
Nombre d'essieux	2	Marque	DEUTZ
Direction	hydrostatique (système Orbitrol)	Type	F3L 912
Transmission	hydrostatique + boîte complémentaire mécanique	Construction	en ligne
Nombre de vitesses	2	Carburant	D
Frein de service	air comprimé/hydraulique, à expansion interne, hydraulique = 2 circuits) sur toutes les roues	Entrainement	toutes roues
Frein auxiliaire	(à ressort, progressif, sur le cardan; pression de service par réservoir du frein; libération de sec. par rés. séparé; libér. mécanique par vis sur cylindre	Réfrigérant	air
Frein d'arrêt	(dans partie hydraulique du frein de service +)	Rafraîchissement	100
Ralentisseur	-	Alésage	2826
Contrôle 2 circuits	-	Cylindrée	38
		Puissance en kW	52
		DIN CV	52
		Bruit à proximité	91,5 dB(A) à 1 m
		Silencieux	1 = 490 x Ø 185 mm
		Mesure des gaz	Bacharach 4,0
			BOSCH noircissement 3,4 (2250 t/min)

Carrosserie		Poids	
excavatrice		avant	arrière
Nombre de portes	1	4900	4650
Ceintures sécurité	-	total 9550	
Cale	2 = 330x180x150mm	Charge utile	-
Antivol	-	Poids total	4900
		Garantie fabr.	12000
Nombre de places	t 1 av 1 centre ar	Dimens. pneus	9,00 - 20
		Ply/bars	14 / 6,75
Dimensions	intérieur extérieur	Charge	12360
Longueur	6950	pour V max	20
Largeur	2500		
Hauteur	3400		
Porte à faux	lat. av ar		
	3600		
	800		
Distance volant - vers l'avant du véhicule			

Empattements	2550
Essieu double	av ar
Voie	av 1955 ar 1950
Voies	av ar
Braquage	g 14500 d 15600
	4600 *)
Garantie poids remorquable avec frein	
Garantie poids remorquable sans frein	
Garantie poids de l'ensemble	
Poids remorquable testé	
Vitesse maximale selon le constructeur	19,0 km/h
Vitesse maximale testée	km/h

§)

Equipement		M	(E)		
Feux de route		M	(E)		
Feux de croisement		A	(E) dans M		
Feux de position		R-S1	(E)		
Feux rouges		R-S1	(E)		
Feux stop					
Clignoteurs	av	-	AV/ 4 (E)	ar	2a (E)
Catadioptres	av			ar	I (E)
Feux de gabarit	av	2+1= A(E)		ar	R (E)
Feux complémentaires					
Eclairage plaque					
Essuie-glace		1/ balais (dégivreur)			NON/sans lave-glace
Avertisseurs		1/ HELLA el 20005			
		ou d'autres modèles homologués			

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	A T L A S	AB 1202 D	
Homologation			
N°	CH	5040 10	
Carrosserie	excavatrice		
Places	total	1	avant 1
Poids à vide	9550	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	14,39
Poids total	9550	Cylindrée	2826

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 4600 mm.
- ** Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 19 km/h, M2, IA 20,15 = 84,5 dB/A;
à proximité = à 120 cm du sol, à 50 cm de l'extrémité de la tourelle.
- Insonorisation : le capot en plastique du moteur est garni de matière absorbante;
paroi en plastique pour l'insonorisation du bruit d'aspiration du ventilateur dans le compartiment du moteur; cuve en plastique sous le moteur (sans matière absorbante).
- + Contrôle 2 circuits : 1 avertisseur de pression par cylindre; la lampe-témoin bleue doit s'allumer à chaque freinage;
la conduite électrique entre le chariot et la tourelle doit être raccordée lors des courses de transfert.
- ++ Rayon de visibilité de 12 mètres; n'est pas respecté; 1 miroir complémentaire est obligatoire à droite (215x175 mm convexe).
- §) Equipement : distance depuis les clignoteurs latéraux jusqu'à l'avant du véhicule admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires (éventuellement personne auxiliaire);
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137/- signalisation jaune/noir: sur le bras du godet; 1 feu de gabarit à l'avant sur la flèche; sur la protection au bas de
- 138 la lane-planeuse;
- 141 - doivent être assurées : la tourelle doit être fixée; la flèche doit être assurée par un tube d'appui de 1440 mm;
le levier à gauche de la partie hydraulique dans la cabine doit être renversé;
- un miroir rétroviseur doit être monté sur la droite (215x175 mm convexe);
- le contrôle 2-circuits doit être branché (conduite entre chariot et tourelle);
- les feux prescrits, clignoteurs et catadioptres doivent être montés.

Lieu et date de l'homologation

Ballach, 19.03.79

Service fédéral d'homologation